

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE2293

présenté par  
Mme Thomin

-----

#### ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les structures de conseil et d'accompagnement agréées prévues à l'article 10 de la présente loi sont chargées de promouvoir le diagnostic modulaire. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les structures de conseil et d'accompagnement agréées, prévues à l'article 10 du présent texte, sont chargées de faire la promotion du diagnostic modulaire auprès des porteurs de projet et cédants.